



NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28.04.2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

I. LE CONTEXTE D'EXECUTION DU BUDGET 2026

Au plan international, l'année 2026 démarre sous le signe de l'incertitude avec notamment le développement du conflit au Moyen-Orient et son impact sur l'inflation.

Au niveau européen, la croissance devrait connaître une accélération notamment en raison de l'investissement de certains Etats en matière de défense, comme cela est notamment prévu en Allemagne.

Au plan national, l'inflation (avant l'accélération du conflit au Moyen-Orient) était prévue entre 1.3 et 1.5 %. Cette prévision risque toutefois d'être dépassée assez rapidement.

La loi de finances a, cette année également, été votée tardivement. La version finale serait moins dure que prévu pour les Communes, même si elles sont mises à contribution.

Ainsi il est à noter pour la Commune de Morlaàs la suppression de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle - DC RTP (-46 800 €) et l'écêtement de la Dotation Globale de fonctionnement - DGF (- 46 500 €). La Commune de Morlaàs doit donc composer avec ces baisses drastiques des dotations de l'Etat d'une année sur l'autre, sachant que parallèlement, l'Etat augmente les charges.

Le budget 2026 a été bâti sous le signe de l'incertitude et de la prudence. Malgré tout, le recours à la hausse de la fiscalité locale s'est révélé indispensable afin d'équilibrer le budget.

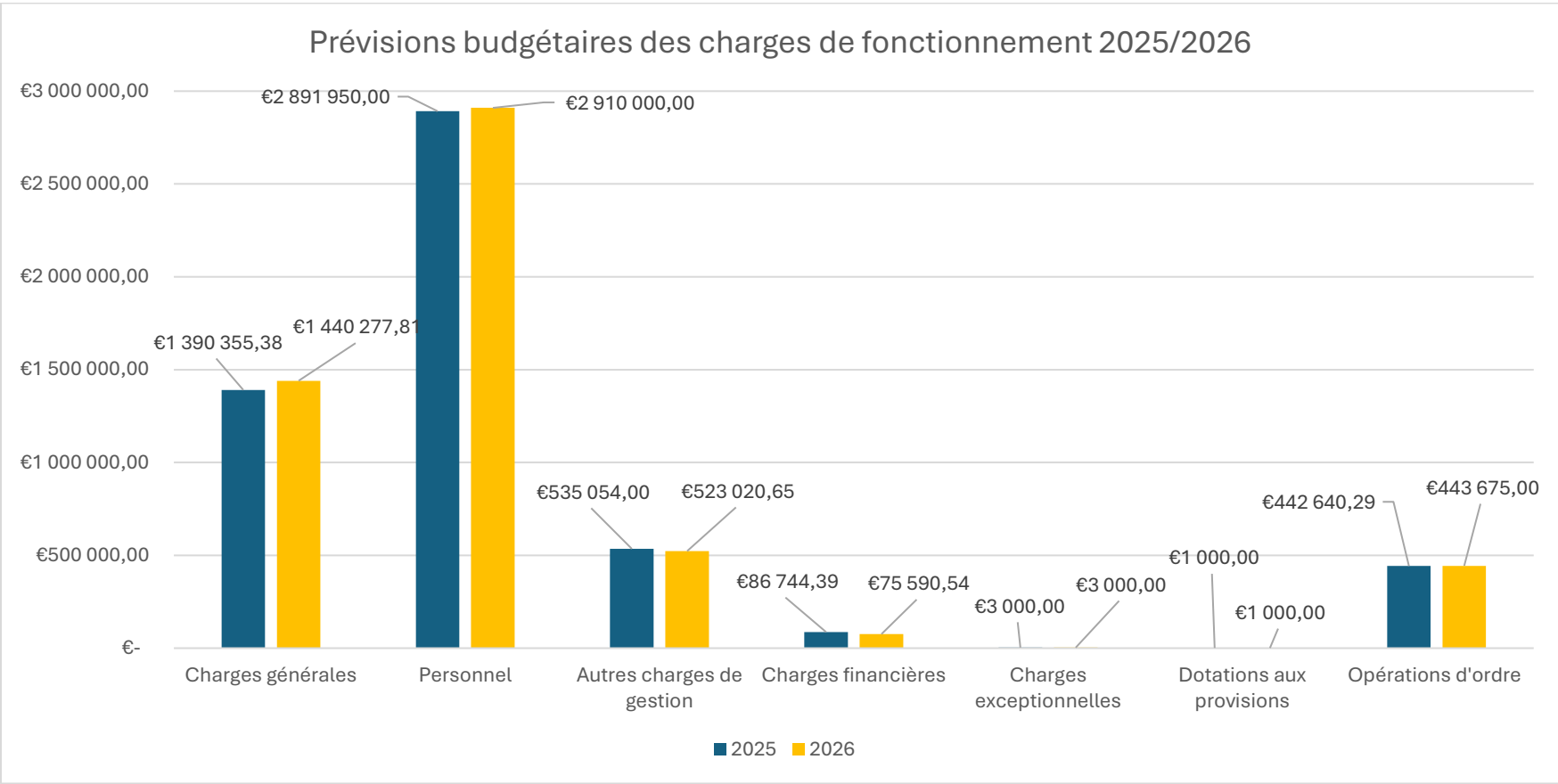
II. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2026

2026 – Budget Principal	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	5 396 564 €	5 396 564 €	- €
Investissement	3 577 405.79 €	3 577 405.79 €	- €
Total	8 973 969.79 €	8 973 969.79 €	- €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité. Le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessous pour le budget principal s'est efforcé d'anticiper au mieux les différentes hausses ou baisses à prévoir sur l'exercice. En résulte une augmentation globale plus que mesurée de la section : + 45 819.94 € (+ 0.86%) par rapport au budget primitif 2025. Sont prévus en 2026 : 5 396 564 € tant en dépense qu'en recettes de fonctionnement. En effet, pour pouvoir être valablement délibérée, la section de fonctionnement doit être équilibrée entre ces deux masses.

Les dépenses de fonctionnement



➔ **Les charges à caractère général (chapitre 011) :**

Retracent les dépenses du quotidien de la Commune : eau, électricité, gaz, taxes, aliments, contrats de maintenance ou de location, petit matériel et équipement divers, consommables... Le chapitre est en augmentation + 49 922.43 €. Budgétisé : 1 440 277.81 €

Des crédits ont été ajustés à la baisse (liste non exhaustive) : fluides (eau, électricité, gaz) – 86 000 €. La prévision budgétaire 2025 était supérieure aux dépenses. Ce poste de dépense est néanmoins sensible aux variations de prix, notamment dans le contexte de tensions actuelles en Iran.

Des crédits ont été ajustés à la hausse (liste non exhaustive) : en fonction des dépenses de 2025 lorsque ces dernières sont récurrentes et/ou fixes : alimentation (+ 12 200 €), fournitures diverses (+ 10 000 €), contrat et prestations (+13 400 €) entretien des bâtiments (+ 13 000 €), entretien de voirie (+ 20 000 €), maintenance (+ 26 000 €), honoraires (+ 14 300 €), taxes (+ 36 000 € pour l’EHPAD)...

➔ **Les charges de personnel (chapitre 012) :**

Ce chapitre comptabilise les dépenses liées au personnel. La variation sur chapitre est maîtrisée : + 18 050 € entre 2025 et 2026. Budgétisé : 2 910 000 € Cela malgré la hausse constante et continue jusqu’en 2028 des cotisations aux caisses de retraites (+ 35 000 € en 2025) et malgré l’obligation du versement de la participation employeur obligatoire pour la complémentaire santé à compter du 01.01.2026. Ces prévisions ont été construites sur la base d'une projection de la rémunération chargées des agents (arrivées, départs, avancements d'échelons, de grade...) pour l'année 2026 et charges de personnel annexe (cotisation à l'assurance statutaire pour remboursement à la Commune des maladies, médecine du travail...).

➔ **Les autres charges de gestion (chapitre 65) :**

Ce chapitre permet de régler les indemnités des élus, le versement de subventions aux associations. Il est en recul de – 12 033.35 €. Budgétisé : 523 020.65 €. Si l’enveloppe alloué aux indemnités des élus est en hausse + 6 000 € de par la réforme du statut de l’ élu local notamment, le Conseil Municipal a fait le choix dans un contexte croissant de contrainte budgétaire, de minorer de 10 % l’enveloppe d’indemnités attribuable. Par ailleurs, le reversement à la Communauté des Communes Nord-Est Béarn (CCNEB) d’une subvention concernant la petite enfance (compétence intercommunale) perçue en 2025 pour un montant de 24 000 € est prévu. Les subventions versées aux associations sont également prévues en diminution : - 13 022.35 € (- 2590 € pour l’amicale du personnel, - 11 032.35 € pour les autres associations). Il en est de même pour la subvention versée au Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) – 32 000 €.

➔ **Les charges financières (chapitre 66) :**

Les crédits ouverts sur ce chapitre ont été ajustés (- 11 153.85 €) aux prévisions de dépenses d’annuité de la dette connues à ce jour. Budgétisé : 75 590.54 €. En l’occurrence ce chapitre comprend les intérêts de la dette et les intérêts courus non échus. Sera à ajuster en fonction des variations des taux variables ou de la contraction de nouveaux emprunts.

➔ **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :**

Chapitre qui permet de passer des dépenses exceptionnelles sur l’année (exemple : annulation d’une recette émise). Reconstitution des prévisions budgétaires. Budgétisé : 3 000 €

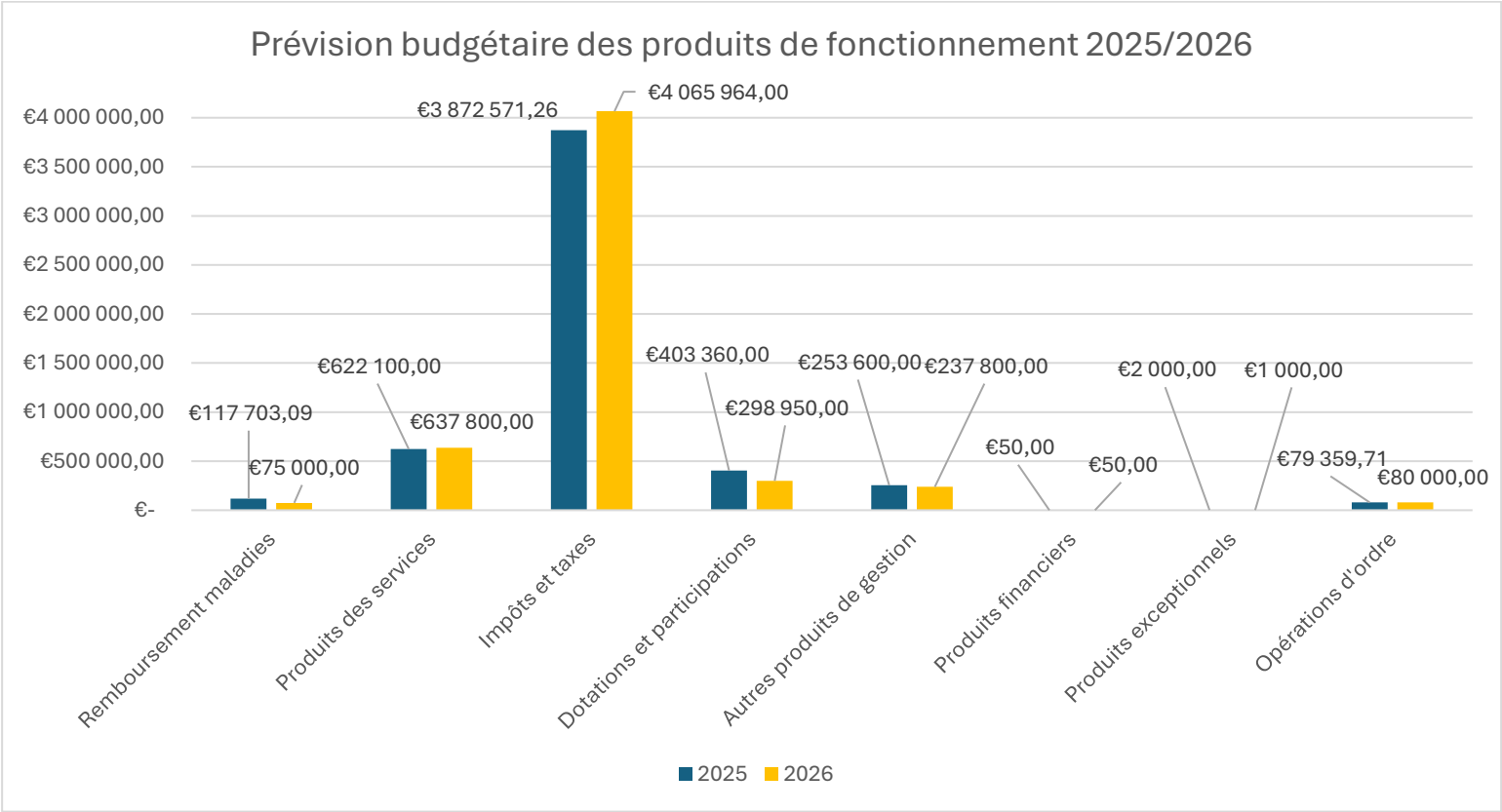
➔ **Les dotations aux provisions (chapitre 68) :**

Chapitre qui permet de provisionner des risques : impayés, recours juridiques... Reconstitution des prévisions budgétaires. Budgétisé : 1 000 €

➔ **Les opérations d’ordre entre sections (chapitre 042) :**

Permet de réaliser notamment l’amortissement des biens de la collectivité. Inscrit au budget pour le budget primitif 2026 : 443 675 €. Constitue une recette en investissement pour un même montant.

Les recettes de fonctionnement



- ➔ **Les atténuations de charges (chapitre 013) :**
Comprend les remboursements des arrêts maladies des agents. Est en diminution – 42 703.49 € entre 2025 et 2026. Avait été surestimée en 2025. Budgétisé : 75 000 €
- ➔ **Les produits de services (chapitre 70) :**
Permet d’émettre les demandes de paiements liés à l’exploitation des services de la Commune. Budgétisé : 637 800 € Des prévisions de recettes des services en baisse par prudence : concession cimetière (- 9 000 €), cantine/garderie (-15 000 €), autres marchandises (-7 100 €) et d’autres en hausse ventes de bois (+ 14 500 €), redevance camping (+ 16 000 €), Piscine (+ 18 000 €). Les prévisions de recouvrement sont en augmentation sur ce chapitre : + 15 700 €.
- ➔ **Impôts et taxes (chapitre 73) :**
Ce chapitre comprend les recettes liées à la fiscalité directe locale. Les prévisions de recouvrement sont en augmentation + 193 392.74 €. Budgétisé : 4 065 964 €. Cela est dû à une augmentation de la fiscalité locale (+2.5 points) : + 211 622 €, rendue indispensable afin d’équilibrer le budget. D’autres postes sont en diminution : taxe additionnelle sur les droits de mutation -8 000 €, accise sur l’électricité - 5 000 €, droits - 5 900 €, taxe sur la publicité locale - 1 000 €.
- ➔ **Dotations et participations (chapitre 74) :**
Le chapitre est en net retrait pour l’année 2026 : - 104 410 € de prévisions budgétaires. Budgétisé : 298 950 €. Il comprend notamment les dotations versées par l’Etat afin de permettre aux Communes de financer leurs services. Dotation Globale de Fonctionnement (-46 500 €), Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (-46 800 €), dotation pour les titres sécurisés (- 5 000 €). Sont en diminution également les prévisions de remboursement des charges de fonctionnement des écoles de Morlaàs par les autres Communes (-5 400 €). Est en augmentation la prévision de Dotation de Solidarité Urbaine (+ 5 787 €).
- ➔ **Autres produits de gestion (chapitre 75) :**
Sont notamment recouverts et prévisibles sur ce chapitre les produits liés aux revenus des immeubles (loyers) 237 800 € ont été prévus en 2026. Soit une diminution de - 15 800 € sur le chapitre.
- ➔ **Produits financiers (chapitre 76) :**
Recouvre les produits liés à des parts sociales. Reconstitution de la prévision de recettes à l’identique en 2026. Budgétisé : 50 €
- ➔ **Produits exceptionnels (chapitre 77) :**
Comprend des recettes exceptionnelles et non reconductibles. Notamment les annulations de mandats de paiements (annulation dépenses). Diminution des prévisions : - 1 000 €. Budgétisé : 1 000 €
- ➔ **Les opérations d’ordre entre sections (chapitre 042) :**
Permet d’intégrer en investissement des dépenses de fonctionnement réalisés dans le cadre de « travaux en régie », c’est-à-dire des travaux réalisés en interne par les agents des services techniques (exemple de construction d’un mur : achat des parpaings, salaires des agents, ciments, location d’une bétonnière... les dépenses sont payées tout au long de l’année en fonctionnement et basculées en fin d’exercice en investissement). Inscription au budget pour le budget primitif 2026 : 80 000 €. Constitue une dépense en investissement pour un même montant.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Au contraire de la section de fonctionnement, la section d'investissement est tournée vers le temps long. Elle se concentre sur la réalisation de projets d'équipements ou de travaux lourds. La section d'investissement prévue pour 2026 s'élève à 3 577 405.79 € tant en dépenses qu'en recette (respect du principe d'équilibre). La section est donc en diminution de - 754 958.83 € par rapport à 2025. Les chiffres suivants incluent les restes à réaliser (dépenses engagées en 2025 mais en cours de réalisation ou réalisées début 2026).

Les dépenses d'investissement

➔ **Les dépenses d'investissement non affectées comprennent les prévisions suivantes pour un total de 1 216 789.04 € :**

- 179 789.04 € déficit d'investissement de clôture en 2025 (obligation de reprise au budget)
- 80 000 € opérations d'ordre entre sections (intégration des travaux en régie)
- 570 000 € les opérations d'ordres à l'intérieur de la section investissement : pour procéder à l'intégration des frais d'études
- 2 000 € taxe d'aménagement
- 380 000 € remboursement en capital des emprunts
- 5 000 € remboursement de l'annuité à l'Etablissement Public Foncier Local

➔ **Les dépenses liées à une opération d'équipement :**

- **Opération n°110 – Acquisition de matériel :** Elle permet de faire l'acquisition de matériel pour les services de la Commune. Ouverture budgétaire 2026 : 75 600 €. Est notamment prévu : l'acquisition d'une machine à peinture sur batteries (10 500 €)
- **Opération n°120 – Travaux bâtiments :** Elle permet de faire réaliser les rénovations et interventions lourdes sur les bâtiments communaux. Sont budgétisés pour un total de 290 000 € en travaux et intervention :
 - 18 000 € au Centre Technique Municipal (mise aux normes de l'aire de lavage, réparations portes rideaux et création de portes coulissantes, réparation moteur portail)
 - 19 500 € à la bibliothèque (remplacement de l'éclairage, module GSM ascenseur, réparation d'un volet, plans évacuations et alarme incendie)
 - 13 220 € aux bureaux place de la tour (Ancienne radiologie : compteur linky et coffrets, Plan évacuation et alarme incendie, climatisation / plan évacuation et alarme incendie ancien prothésiste / reprise étanchéité ancien laboratoire)
 - 11 364.87 € à l'école élémentaire Jean Moulin (alarme incendie et réglage portes, ventilateur chaufferie, climatisation garderie, boîtiers alarmes)
 - 16 091.60 € à l'école André Sourdaa (éclairage + portillon, plan évacuation, stores)
 - 2 670 € à l'école maternelle Jean Moulin (sortie de secours)
 - 10 263 € à l'ancienne gare (volets et rénovation façade)
 - 57 472.09 € aux logements place Sainte-Foy (menuiseries, étanchéité)
 - 279 € à la Résidence L'Arrayade (remplacement pompe chaudière)
 - 8 834.88 € à la Mairie (module GSM, habillage châssis ceintre, isolation et faux-plafond, stores)
 - 26 127.75 € à la salle multi-activité (estrade fixe, menuiseries, plan évacuation)
 - 7 000 € à l'école de musique (VMC)
 - 6 490.52 € à la plaine des sports (remplacement moteur CTA, hydroensemencement)
 - 968.19 € à la piscine (réparation pompe chaudière)
 - 7 000 € à la salle des associations (menuiseries)
 - 34 875 € au Quillet (toiture)
 - 20 420 € : opérations diverses : domotisation chaudières, retubage Pizzeria La Roma, rallongement toiture « Le Studio »
 - 29 423.10 € pour réparations urgentes sur bâtiments ou imprévues
- **Opération n°122 – Cuisine centrale :** Finance les travaux de rénovation du restaurant scolaire. Dépenses prévisionnelles inscrites au budget 2026 : 1 229 450.50 €
- **Opération n°130 – Cadre de vie :** Opération qui sert à financer les travaux en extérieur. Sont budgétisés pour 323 737.20 € :
 - 2 000 € sur les aires de jeux
 - 6 100 € pour les travaux annuels de l'Office National des Forêts
 - 5 000 € pour le fleurissement
 - 310 637.20 € de réfection de voirie communale (en grande partie pour faciliter les écoulements d'eau pluvial et éviter les inondations)
- **Opération n°140 – Equipement courant :** Opération qui permet de financer les travaux sur les réseaux et des équipements de voirie, le versement de participation pour la construction de logements sociaux ou encore lutte contre les incendies. 213 101.11 € budgétisé en 2026 :
 - 17 700 € pour de l'extension de réseau électrique
 - 5 716.68 € de renouvellement d'extincteurs
 - 175 462.87 € de participation communale pour la construction de logements sociaux (résidence intergénérationnelle et cordeliers)
 - 6 740 € d'acquisition de panneaux routiers
 - 7 000 € pour l'installation de radars pédagogiques
 - 481.56 € de signalisation de voirie

- **Opération n°190 – Centre Bourg** : Opération qui intègre les travaux liés à la revitalisation du centre-bourg Hourquie et Gouttère et parc des cordeliers. Inscription budgétaire 2026 : 119 152.02 €
- **Opération n°250 – Vidéosurveillance** : Opération d’installation du système de vidéosurveillance sur la Commune. Programmation 2026 : 119 152.02 € (dont une grande partie a déjà été réalisée).
- **Opération n°270 – Plaine des sports** : Opération d’investissements pour les équipements de la plaine des sports. Inscription budgétaire 2026 : 10 000 €
 - 987 € - sous couche terrain honneur
 - 4 444.80 € - réfection talus stade foot
 - 4 568.20 – réparations urgentes et imprévus

Les recettes d’investissement

➔ **Les recettes d’investissement non affectées comprennent les prévisions suivantes pour un total de 3 180 536.79 € :**

- 443 675 € d’amortissement des biens
- 570 000 € les opérations d’ordres à l’intérieur de la section investissement : pour procéder à l’intégration des frais d’études
- 6 861.79 € d’affectation de résultat de fonctionnement de 2025 en 2026
- 250 000 € pour le fond de compensation de la TVA (récupération de la Commune d’une fraction de la TVA payée sur ses dépenses d’investissement de l’année passée)
- 20 000 € de taxe d’aménagement
- 600 000 € d’emprunt
- 1 290 000 € de produit de cession de l’EHPAD Le Bosquet

➔ **Les recettes liées à une opération d’équipement :**

- **Opération n°122 – Cuisine centrale** : Prévision de perception de subvention à hauteur de 279 869 €
- **Opération n°190 – Centre Bourg** : Prévision de perception de subvention à hauteur de 93 000 €
- **Opération n°250 – Vidéosurveillance** : Prévision de perception de subvention à hauteur de 24 000 €

III. DETTE COMMUNALE

Encours de la dette au 01.01.2026 : 3 100 918.73 €

Remboursement en capital prévisionnel pour 2026 : 368 601.01 €

Remboursement en intérêts prévisionnel pour 2026 : 72 579 €

Nombre d’emprunts en cours : 39

IV. PRESENTATION CONSOLIDEE

En plus de son budget principal, la Commune de Morlaàs a un budget annexe d’assainissement. Présenté de manière consolidée, les budgets de la collectivité permettent d’avoir une vision plus complète de sa situation financière.

2026	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	5 396 564 €	3 577 405.79 €	8 973 969.79 €
Budget assainissement	430 723 €	703 196.21 €	1 133 919.21 €
Total	5 827 287 €	4 280 602 €	10 107 889 €